



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
11 novembre 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Tafrov (Bulgarie)

Sommaire

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans les meilleurs délais, au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org), et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (<http://documents.un.org/>).

13-50551X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 108 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/68/125, A/68/127 et A/68/128)

Point 109 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/68/126)

1. **M. Fedotov** [Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC)], s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'ONUDDC joue un rôle de premier plan dans l'aide apportée aux pays en matière de lutte contre la drogue, le crime, le trafic, la corruption et le terrorisme. Sa riposte intégrée repose sur trois piliers : travaux normatifs, recherche et analyse, et coopération technique. En tant que gardien des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues et au crime, l'Office maintient un corps de principes et lignes d'orientation en matière juridique et produit des études, enquêtes et rapports de pointe qui font référence dans ce domaine. Dans ses opérations sur le terrain, l'ONUDDC aide les pays à mettre en place les capacités nécessaires à la riposte. L'Office doit lutter contre de nouvelles menaces, notamment les délits commis en mer, la cybercriminalité, le trafic de médicaments frauduleux et de biens culturels, et la criminalité liée aux espèces sauvages, en associant les initiatives régionales et internationales. Il a renforcé sa coopération avec les partenaires des Nations Unies, d'autres organisations multilatérales et la société civile, en encourageant l'appropriation locale et la responsabilité mutuelle.

2. Dans son rapport sur la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (A/68/202), le Secrétaire général a identifié les principaux défis apparus depuis l'élaboration des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et a reconnu l'importance de développer une gouvernance efficace basée sur l'état de droit et la transparence des institutions. L'Assemblée générale examinera les Principes directeurs sur le développement alternatif, contenus dans une résolution de la Commission des stupéfiants, ainsi qu'une résolution sur l'état de droit, la prévention du crime et la justice pénale dans le programme de développement pour l'après-2015 et d'autres résolutions dont l'adoption est recommandée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

3. L'ONUDDC prépare l'examen à haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration

politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui se tiendra à Vienne en mars 2014. M. Fedotov incite tous les États Membres à y participer activement et à se faire représenter au niveau adéquat. En 2016, l'Assemblée générale convoquera une session extraordinaire sur ce sujet, conformément à la résolution 67/193. Comme par le passé, la Commission des stupéfiants et l'ONUDDC aideront les États Membres tout au long du processus.

4. Les cinquième et sixième sessions de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption se tiendront, respectivement, à Panama en novembre 2014 et en Russie en 2015. En 2014, la septième session de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée se tiendra à Vienne. En 2015, le Qatar accueillera le treizième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, sur le thème « L'intégration de la prévention de la criminalité et la justice pénale dans la stratégie plus large de l'Organisation des Nations Unies, pour faire face aux problèmes sociaux et économiques et pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public ». Les participants aux réunions préparatoires régionales organisées en 2014 présenteront des recommandations concrètes qui seront examinées lors du Congrès.

5. La progression rapide des contributions volontaires durant les 10 dernières années montre que les donateurs font confiance à l'ONUDDC et que les États Membres apprécient son travail. Toutefois, plus de 90 % des contributions volontaires ont une affectation spécifique, qui ne reflète pas toujours les priorités des organes directeurs. Les fonds provenant du budget ordinaire de l'ONU représentent moins d'un dixième du total, et les fonctions essentielles de l'Office sont déjà largement surexploitées. Le budget proposé pour 2014-2015 reflète l'engagement de l'Office en faveur de l'efficacité et de la transparence maximales, ainsi que son objectif de recouvrement intégral des coûts pour ses programmes d'assistance technique. M. Fedotov précise qu'il a associé les États Membres au débat, par l'intermédiaire du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'ONUDDC. L'Office est parvenu à obtenir une cohérence stratégique et

opérationnelle globale, mais il faut trouver une solution à ses problèmes en matière de gouvernance et de financement. Si l'ONU DC s'engage à aider les États Membres, il compte également sur leur soutien pour mener à bien sa mission capitale.

6. **M. Haniff** (Malaisie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dit que, dans notre monde numérique qui ne connaît pas de frontières, la criminalité transnationale est de plus en plus présente et diversifiée, menaçant la sécurité régionale et internationale. Pour la combattre efficacement, tous les pays, la société civile et les organismes publics se doivent de coopérer, au moyen de l'échange d'informations, du renforcement des capacités, de l'entraide judiciaire et des enquêtes conjointes. Au sein de l'ANASE, la coopération en la matière s'opère essentiellement par l'intermédiaire de ses réunions ministérielles sur la criminalité transnationale, dont la neuvième s'est tenue à Vientiane (Laos), en septembre 2013.

7. L'ANASE organise des réunions annuelles de hauts fonctionnaires afin de mettre en œuvre et d'examiner les décisions ministérielles et de formuler des recommandations pour de nouveaux projets et domaines de coopération avec ses partenaires. L'ANASE a ainsi renouvelé sa coopération avec ses 10 partenaires, y compris la Chine, le Japon et la République de Corée. Les ministres des pays membres de l'ANASE poursuivront leur riposte face aux défis de la criminalité transnationale dans la région, au travers des organes sectoriels de l'ANASE. L'Association doit s'assurer que la réalisation de la Communauté de l'ANASE en 2015 ne sera pas entravée par la criminalité transnationale; la Communauté devra non seulement être prospère, mais également pacifique et exempte de drogue et de criminalité.

8. En ce qui concerne le contrôle international des drogues, il dit qu'une ANASE exempte de drogue à l'horizon 2015 constitue l'une des principales priorités, mais que l'Association est bien consciente de l'urgence de la mise en œuvre de son Programme de travail pour la lutte contre la production, le trafic et l'usage de drogues illicites (2009-2015) et de la feuille de route associée. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les responsables des organismes de lutte contre la drogue des pays membres de l'ANASE se sont réunis récemment au Brunéi Darussalam, en septembre 2013, pour réaffirmer leur engagement et faire le point sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du

Programme de travail. De nombreux organes de l'ANASE participent à l'élaboration des politiques et au lancement des activités de lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogues, notamment la Réunion ministérielle sur la criminalité transnationale, la Réunion des Ministres des finances, la Réunion des hauts responsables en matière de drogues et le Comité de la culture et de l'information.

9. Parallèlement aux efforts d'éradication de la drogue, il convient de renforcer les programmes de développement alternatif. Le développement durable des communautés rurales permet en effet de s'attaquer à la cause profonde de la culture illicite de drogue. L'ANASE se félicite donc de l'adoption récente, par consensus, des Principes directeurs sur le développement alternatif, par la Commission des stupéfiants et le Conseil économique et social. L'ANASE dispose de quatre centres de formation où les fonctionnaires des États membres peuvent acquérir et partager des connaissances et des pratiques exemplaires pour la lutte contre les drogues illicites. Remarquant les préoccupations du Secrétaire général, dans son rapport sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/68/126), quant à la nécessité pour l'ONU DC de collecter et diffuser des données et des informations exactes, fiables et comparables pour améliorer les connaissances sur les évolutions en matière de drogues illicites, l'ANASE loue l'engagement sans faille de l'Office à fournir des données pertinentes aux États Membres ayant besoin d'aide pour le renforcement de leurs capacités.

10. La justice pénale a tendance à répondre à la criminalité transnationale par des actions nationales. En effet, la coopération transfrontalière en matière d'enquêtes et poursuites pénales se heurte à des obstacles d'ordre pratique et politique. Toutefois, grâce aux législations nationales et aux accords internationaux, la plupart des pays ont élaboré des instruments utilisables par la justice pénale pour faciliter la coopération transfrontalière. L'ANASE doit relever le défi de la lutte contre la criminalité transnationale pour la réalisation de la Communauté de l'ANASE, qui entend être une région pacifique, stable, résistante et dotée d'un fort esprit de cohésion, ayant une responsabilité commune en matière de sécurité globale dans un monde de plus en plus interdépendant.

11. **M. Rattray** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la Communauté souscrit à l'appel en faveur du soutien de

l'ONUDC aux États Membres, pour le renforcement de leurs capacités, et du soutien des États Membres à l'ONUDC en matière de financement. Du fait des évolutions de la criminalité transnationale organisée, les pays des Caraïbes sont confrontés en permanence à de nouveaux défis, qui menacent la réalisation de leur développement durable et de leur croissance économique inclusive. La riposte devant être coordonnée, multidimensionnelle et durable, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont décidé de faire de la prévention du crime et de la sécurité le quatrième pilier de leur mouvement d'intégration. La Communauté a adopté sa Stratégie contre la criminalité et pour la sécurité en février 2013 et l'ONUDC doit lancer, pour la soutenir, son premier programme régional pour les Caraïbes pour la période 2013-2016. Cette Stratégie cible la collecte de renseignements et le partage d'informations au plan transfrontalier, la lutte contre la traite des êtres humains, la saisie des avoirs d'origine criminelle, la protection du système financier et l'amélioration des enquêtes criminelles.

12. La criminalité et la corruption nuisent au développement, et la circulation illicite de drogues et d'armes à feu a des conséquences négatives sur les Caraïbes, en ce qu'elle contribue à la violence des gangs, aux comportements sociaux négatifs, au détournement de ressources précieuses, à la perte de productivité et à un manque à gagner en matière d'investissement et de tourisme. La CARICOM se félicite de l'adoption, en avril 2013, du Traité sur le commerce des armes. Elle constate avec satisfaction qu'il comprend des mesures visant à endiguer la circulation des armes légères et de petit calibre. Ce Traité est essentiel pour les Caraïbes, zone de transit reconnue pour les armes et munitions, ce qui contribue largement au problème de la criminalité au plan local. La CARICOM travaillera avec ses partenaires, notamment les États d'où proviennent ces armes, pour obtenir des résultats significatifs. Treize États membres de la CARICOM ont signé le Traité et trois l'ont ratifié. Les Parties au Traité devraient l'appliquer de manière provisoire, de bonne foi, jusqu'à son entrée en vigueur.

13. Les réseaux de criminalité transnationale organisée étant de plus en plus élaborés et solides, ils sont souvent mieux équipés, connectés et informés que certains États et utilisent à la perfection les nouvelles technologies dans leurs entreprises. Dans son rapport (A/68/127), le Secrétaire général liste les nouvelles

formes de criminalité à combattre, telles que la cybercriminalité, le trafic de biens culturels et l'utilisation des nouvelles technologies à des fins de maltraitance ou d'exploitation des enfants. La communauté internationale doit prendre les devants, en développant de nouvelles méthodes pour suivre, limiter et empêcher ces activités. La CARICOM se félicite des propositions de l'ONUDC pour lutter contre ces nouvelles formes de criminalité et demande qu'une attention particulière soit accordée aux petits pays en développement vulnérables qui ne disposent pas toujours des capacités nécessaires. En effet, si les organisations criminelles transnationales exploitaient ces failles, le monde entier en pâtirait.

14. Préoccupée par les relations qui existent entre le trafic d'armes à feu, la traite des êtres humains et le trafic de drogues, la CARICOM se félicite de la proposition de l'ONUDC de réaliser des études sur les rapports entre le trafic d'armes à feu et les autres types de trafics et sur les itinéraires transnationaux du trafic d'armes à feu. Bien que la volonté politique et le soutien public soient présents en ce qui concerne les mesures de lutte contre la criminalité et le problème international de la drogue, les actions, les ressources et les infrastructures efficaces font défaut. En l'absence d'investissements adéquats, la confiance des citoyens et, par extension, nos chances de vaincre la criminalité, faibliront. Dans de nombreux petits pays, le système de justice pénale doit être modernisé pour pouvoir gérer une charge de travail importante, mener des enquêtes complexes, réunir l'ensemble des preuves, et retrouver et protéger les témoins. Les systèmes ont besoin de réformes innovantes, notamment la mise en œuvre de principes de justice réparatrice et d'alternatives à la prison non privatives de liberté.

15. En ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015, il dit que le développement durable englobe de nombreuses questions transversales et que l'on ne peut y parvenir que si nos sociétés reposent sur la justice, la sécurité et l'état de droit. Pour ce faire, il faudra adopter une approche collaborative multidimensionnelle dépassant le simple déploiement d'outils sécuritaires et englobant les stratégies d'action sociale et d'éducation publique. Grâce à la coopération au travers du système des Nations Unies, ainsi qu'à la coopération régionale et bilatérale, les pays de la CARICOM peuvent protéger leurs sociétés des ravages des activités criminelles, en veillant au démantèlement des entreprises criminelles

tout en améliorant durablement la situation socioéconomique qui leur sert de terreau.

16. **M. Gaspar Martins** (Angola), s'exprimant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que le fléau de la criminalité persiste dans la région mais que, en dépit d'un monde de plus en plus complexe doté de plateformes de communication numérique, les pouvoirs publics parviennent à le maîtriser. Grâce aux politiques de prévention et d'atténuation et à des stratégies plus efficaces, la région est plus en mesure de sanctionner les criminels et d'empêcher leurs activités, en coopération avec les organes locaux et internationaux.

17. La traite des êtres humains demeure un grave problème dans la région, mais le trafic de drogues est encore pire et implique des efforts coordonnés. La SADC attache beaucoup d'importance à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux instruments juridiques internationaux relatifs à la criminalité transnationale organisée. Le trafic de drogues et la toxicomanie sont liés à la corruption, à la délinquance violente et à la violence à l'encontre des femmes et des enfants, qui pèsent sur le développement économique et posent de graves problèmes en termes de sécurité et stabilité régionales. À l'approche de l'échéance des OMD et à mesure que se fait sentir la pression des résultats, il est de plus en plus admis que la criminalité organisée et les drogues illicites constituent des obstacles majeurs. Il importe donc de réduire la demande de drogues et de lutter à tous les niveaux contre la criminalité transnationale organisée.

18. La traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, gagne du terrain dans la SADC et devient une nouvelle forme d'esclavage sophistiquée et agressive. Il faut une législation claire et complète pour empêcher et combattre ce phénomène. Le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, adopté par l'Union africaine en 2006, est en cours de mise en œuvre dans les États membres de la SADC. Il s'attaque à ce phénomène de manière globale, conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, au Protocole de la SADC sur le genre et le développement et au Plan d'action mondial des

Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Les États membres de la SADC apprécient et soutiennent les activités de l'ONUDC, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'instruments juridiques internationaux et la coopération technique avec les pays en développement.

19. Le Protocole de la SADC relatif à la lutte contre le trafic de drogues vise à réduire et éradiquer le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la corruption, ainsi que l'usage illicite de drogues et la toxicomanie, grâce à la coopération et à la coordination des activités et programmes intersectoriels. Il oblige les États membres de la SADC à adhérer aux conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. La plupart d'entre eux ont déjà mis en œuvre leurs dispositions ou sont en train de le faire, et les processus nationaux de ratification sont en cours. Les États membres de la SADC ont développé, mis en œuvre et évalué des stratégies visant à élaborer des programmes complets et intégrés de réduction de la demande et à mettre en place des actions de prévention communautaire, des programmes d'enseignement public et des activités de recherche pour lutter contre les causes profondes de la toxicomanie. Certains États membres ont également créé des services de traitement, de réadaptation et de réinsertion des toxicomanes. La communauté internationale devrait fournir les ressources humaines et financières ainsi que l'assistance technique nécessaires à la formation du personnel participant à ces activités et programmes.

20. S'exprimant en sa qualité de représentant de l'Angola, M. Gaspar Martins dit que le Gouvernement angolais a défini des objectifs et des stratégies de lutte contre le trafic de drogues au plan national. En septembre 2001, il a instauré un comité interministériel afin de coordonner la politique de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Le Gouvernement promeut la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et se prépare pour l'examen à haut niveau de leur mise en œuvre par les États Membres. Dans le cadre d'un effort global pour faire évoluer les normes, comportements, systèmes et contextes contribuant au problème de la drogue, l'Angola a entrepris des réformes de ses soins de santé pour lutter contre la toxicomanie. Le pays participe à la lutte contre la drogue et la criminalité au travers des instruments

bilatéraux, régionaux et internationaux auxquels il est partie.

21. **M. Vrailas** (observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Islande, Monténégro, Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie et Bosnie-Herzégovine), de l'Arménie, de la Moldova et de l'Ukraine, dit qu'il convient de lutter contre la criminalité transnationale de manière globale et intégrée, à tous les niveaux, et que seule une coopération judiciaire et policière efficace entre États et régions peut venir à bout des menaces transfrontalières. En ce qui concerne la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'Union européenne est favorable à un solide mécanisme d'examen associant la société civile. La Convention fournit un soutien technique important pour l'extradition, l'entraide judiciaire et la confiscation d'avoirs. L'Union européenne participe au financement de l'ONUDC et soutient les travaux des organismes des Nations Unies travaillant dans ce domaine.

22. L'Union européenne a développé une approche stratégique et opérationnelle visant à améliorer la coopération policière au sein de l'Union et avec ses partenaires, en ciblant les trafics de drogues et d'armes à feu, les migrations irrégulières, la cybercriminalité, les crimes contre les biens, la contrefaçon et les produits de qualité inférieure. Des plans d'action opérationnels annuels sont régulièrement mis en œuvre et suivis. L'Union européenne prépare actuellement une stratégie visant à sécuriser davantage le commerce licite des armes à feu, à réduire le risque qu'elles se retrouvent aux mains de criminels et à améliorer la répression, ainsi que la collecte et la sécurité des données. L'inclusion sociale et l'approche pluridisciplinaire sont des composantes indispensables de toute politique de prévention de la criminalité. En ce qui concerne la corruption, l'Union européenne s'est engagée à respecter davantage les engagements internationaux tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Les États Membres doivent associer la société civile au mécanisme d'examen de la CNUCC et organiser des visites sur le terrain. L'Union européenne soutient les travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption.

23. L'Union européenne a élaboré des stratégies et plans d'action en matière de drogue afin de renforcer la coopération et d'améliorer la coordination des politiques antidrogue en Europe. Une approche équilibrée et humaine s'impose, notamment dans le contexte de la prévention du VIH, et l'Union s'engage à réduire de moitié la transmission chez les consommateurs de drogues injectables d'ici 2015. Le Conseil européen a adopté une nouvelle stratégie antidrogue pour la période 2013-2020, qui définit le cadre politique global et les priorités de la politique antidrogue de l'Union européenne. Cette stratégie tire les enseignements de la mise en œuvre de stratégies antidrogue précédentes, en tenant compte d'autres évolutions et actions pertinentes.

24. L'Union européenne est impatiente de partager cette stratégie avec ses partenaires internationaux, dans le cadre des préparatifs de l'examen à haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Conformément aux principes fondamentaux du droit de l'Union européenne, cette stratégie respecte pleinement la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et tient compte des conventions relatives au contrôle international des drogues, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale et de la Déclaration politique sur le VIH et le sida.

25. Dans le cadre de ses efforts de promotion de la sécurité intérieure, l'Union européenne forge des partenariats bilatéraux et régionaux entre les services chargés de l'application des lois des États membres et leurs homologues des pays voisins et organise des dialogues de haut niveau sur la sécurité et l'application des lois. L'Union européenne a adopté sa Stratégie en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016. Elle a également nommé un coordonnateur de la lutte contre la traite des êtres humains, qui fournit des orientations stratégiques globales pour cette politique. L'Union s'engage à lutter contre ce fléau en adoptant une approche globale centrée sur les victimes. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, tenue en mai 2013, a permis d'évaluer

les progrès réalisés dans l'application des instruments existants et d'échanger les pratiques exemplaires pour la prévention et les poursuites en matière de traite des êtres humains, ainsi que pour la protection des victimes.

26. Compte tenu de la menace que représente la piraterie pour les grandes routes maritimes internationales et pour le commerce international, l'Union européenne se félicite des résultats obtenus par l'ONUSC au travers de son Programme de lutte contre la piraterie. L'engagement de longue date de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien occidental se traduit par l'opération navale Atalante. La piraterie est une menace croissante en Afrique de l'Ouest, et les efforts de lutte au plan local doivent s'accompagner d'un soutien international coordonné. L'Union européenne a lancé une nouvelle initiative visant à aider sept pays africains à sécuriser les routes maritimes dans le Golfe de Guinée.

27. **M^{me} Velichko** (Biélorus), s'exprimant au nom de la Communauté d'États indépendants (CEI), dit que l'augmentation de la criminalité transnationale organisée, souvent liée au terrorisme et à son financement, est un sujet d'inquiétude. Les organismes des Nations Unies jouant un rôle clef dans la lutte contre cette forme de criminalité, la CEI, dont le Biélorus occupe actuellement la présidence, souhaiterait intensifier sa coopération avec eux. Ces dernières années, la CEI a adopté différents programmes interétatiques de lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes, sur son territoire, dans une perspective globale et dynamique. Ils constituent la base juridique internationale pour la coopération en matière de lutte contre la criminalité, le terrorisme, le trafic de drogues, les migrations illégales et les crimes et délits économiques contre la propriété intellectuelle. Le principal instrument de la coopération est la Convention de la CEI sur l'entraide judiciaire et les relations juridiques en matière de droit pénal, civil et familial.

28. Lors de leur réunion tenue à Ashgabat, en décembre 2012, les chefs d'État de la CEI ont défini l'évolution future de leur coopération, en insistant sur la criminalité organisée. Les États membres appliquent des mesures conjointes et mènent des opérations spéciales pour lutter contre diverses formes de criminalité transnationale, notamment le trafic de drogues, d'armes et d'explosifs, en particulier dans les régions frontalières de la CEI. Les services nationaux

chargés de l'application des lois coopèrent efficacement grâce à une banque de données dédiée créée au sein du bureau de coordination des efforts de lutte contre la criminalité organisée sur le territoire des États membres de la CEI. De plus, la CEI propose à ces services et aux établissements d'enseignement des formations et du matériel en rapport avec la lutte contre la criminalité. Les chefs d'État de la CEI ont signé un accord de coopération pour la lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et de dispositifs explosifs, afin de renforcer la coopération entre les services chargés de l'application des lois.

29. En insistant sur l'importance croissante de la lutte contre la corruption, qui se mondialise de plus en plus, M^{me} Velichko dit que, pour des raisons d'efficacité, il convient d'associer les efforts au plan intérieur et les efforts multilatéraux, et que les mécanismes nationaux doivent être alignés sur les pratiques et standards internationaux. Un accord a été signé en vue de l'instauration d'un Conseil des responsables des services de renseignements financiers de la CEI, dans le but d'intensifier la coopération en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette coopération vise à mettre les intérêts des particuliers, de la société et des États membres de la CEI à l'abri de la criminalité transnationale organisée, tout en respectant la souveraineté nationale et les principes du droit international, renforçant la confiance entre les services et protégeant les droits de l'homme et les libertés.

30. **M. Zagaynov** (Fédération de Russie), s'exprimant au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), dit qu'il convient de renforcer le rôle de coordination de l'ONU et des principales organisations apparentées si les États Membres entendent lutter contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, qui menace la paix et la sécurité mondiales ainsi que le développement socioéconomique des États. Par conséquent, l'OTSC confirme son engagement en faveur de la mise en œuvre effective des trois conventions de base des Nations Unies en matière de drogue et des résolutions en la matière de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de la Commission des stupéfiants. L'augmentation constante de la production d'héroïne en Afghanistan représente une sérieuse menace pour la stabilité de la région, en dépit d'actions concertées entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Il importe de créer un

partenariat entre l'OTSC et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur le problème de la drogue en Afghanistan, afin de lutter conjointement contre le trafic de drogues, d'échanger des expériences et des informations et d'assurer une coordination opérationnelle des forces de réaction rapide.

31. L'OTSC se félicite de la création du Plan régional de l'ONUDC pour l'Afghanistan et les pays voisins et soutient l'extension des partenariats de l'Office avec les organisations régionales (CEI, Organisation de Shanghai pour la coopération, Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Communauté économique eurasiennne) et les structures nationales. En outre, les efforts internationaux de lutte contre l'expansion de la drogue en Afghanistan sont menés dans le cadre du Pacte de Paris. L'OTSC est favorable à l'application des décisions prises à cet égard lors de la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan. Parmi les autres initiatives conjointes de l'OTSC, figure l'opération de lutte contre la drogue baptisée « Kanal », qui s'est traduite par la saisie de 470 kilogrammes de stupéfiants en 2012.

32. Compte tenu de la contribution importante de l'OTSC à la protection de la totalité de la zone Eurasie contre la menace de la drogue, il est dans l'intérêt des États de la région et des organisations régionales et internationales, y compris l'ONUDC, d'accroître leur coopération avec l'Organisation, afin de neutraliser le trafic de drogues. Il est nécessaire d'associer des mesures efficaces de répression à des programmes de réduction de la toxicomanie, de promotion du développement et de création d'emplois. Dans le cadre d'une approche globale et équilibrée, l'OTSC appuie les actions visant à améliorer la situation socioéconomique des populations et à leur assurer un avenir sain et digne en faisant du développement alternatif un élément à part entière des programmes de développement durable. Les mesures de lutte contre la drogue ne porteront leurs fruits que si tous les pays respectent strictement les dispositions des trois conventions de base des Nations Unies en matière de drogue.

33. S'exprimant en sa qualité de représentant de la Russie, il dit que son pays soutient le rôle central des Nations Unies dans la lutte contre la criminalité

transnationale et souligne la nécessité d'une stratégie anticriminalité unique basée sur les décisions prises par les principaux organismes concernés, à commencer par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. M. Zagaynov prend note des résultats de la vingt-deuxième session de la Commission et dit que son pays attache une importance particulière au renforcement de l'efficacité de la coopération internationale pour la neutralisation des menaces criminelles et terroristes et des problèmes posés au secteur du tourisme, y compris au moyen de partenariats public-privé. Les Nations Unies doivent redoubler d'efforts pour lutter contre la cybercriminalité, notamment en rédigeant une convention universelle sur la coopération en matière de lutte contre ce phénomène.

34. La Russie appelle à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes et du soutien au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes. Le pays est particulièrement préoccupé par la menace que représente le trafic d'organes, de tissus et de cellules humains. Il convient de renforcer les capacités d'investigation et d'analyse de l'ONUDC en augmentant son financement, notamment par le biais du budget ordinaire. La Russie attend avec impatience le treizième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2015, et a déjà commencé les préparatifs pour accueillir la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption.

35. Seule une coopération multilatérale renforcée fonctionnant selon le principe de responsabilité conjointe peut permettre de lutter contre le trafic de drogues. Le système de contrôle international des drogues doit être renforcé en s'appuyant sur les trois conventions de base des Nations Unies en matière de drogue et la Russie s'oppose à toute tentative visant à l'affaiblir. Les mesures de réduction de la demande de stupéfiants et de fourniture d'aide aux toxicomanes ne doivent pas contrevenir à ces conventions. La délégation de la Russie souligne également qu'il est urgent que la communauté internationale atteigne les objectifs de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la lutte contre le problème mondial de la drogue.

36. M. Zagaynov dit que la Russie soutient les travaux de l'ONUDC consistant à consolider les structures de l'Afghanistan, des pays voisins et d'un

certain nombre d'autres pays concernés par le trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan, activité étroitement liée au terrorisme. Il convient donc d'intensifier les efforts, dans le cadre du Pacte de Paris, pour mettre fin à la propagation des stupéfiants en provenance d'Afghanistan. La Russie prend note des décisions prises lors de la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris afin d'endiguer les flux financiers générés par le trafic de drogue provenant d'Afghanistan. À cet égard, elle se félicite de l'association, à son initiative, du Groupe d'action financière (GAFI) aux travaux de l'ONU DC pour stopper le flux de revenus illégaux provenant du trafic de drogue afghane, l'une des priorités de sa présidence du GAFI.

37. La Russie entend intensifier la collaboration au sein de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, notamment pour la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'action antistupéfiants actuels et elle apprécie les efforts de l'OTSC visant à lutter contre la menace de la drogue en Afghanistan. À cet égard, la Russie se félicite de l'organisation, par l'OTSC, d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, à Bichkek (Kirghizistan), en octobre 2013. Elle appuie aussi les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et réaffirme qu'elle est disposée à coopérer étroitement avec lui. Elle précise que son financement doit être maintenu au niveau adéquat. Il est nécessaire de prendre immédiatement de nouvelles mesures pour stopper la propagation des drogues de synthèse et lancer le système mondial de suivi de leur trafic. La Russie salue les travaux de l'ONU DC visant à instaurer un point de contact mondial sur les nouvelles substances psychoactives, qui contribuerait à la coordination des efforts pour lutter contre leur usage.

38. En matière de drogue, la répression, pour être efficace, doit reposer sur des mesures socioéconomiques, notamment des projets de création d'une véritable alternative à l'activité criminelle et de promotion du développement stable de la société, du respect des droits de l'homme et de la rémunération adéquate du travail honnête. La Russie espère donc que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution sur les principes directeurs sur le développement alternatif, comme l'a recommandé la Commission des stupéfiants lors de sa cinquante-sixième session.

39. **M. Sparber** (Liechtenstein) dit que son pays est favorable à l'examen de la contribution de systèmes législatifs et judiciaires sains à la promotion et

protection des droits de l'homme, à l'état de droit et à la bonne gouvernance. La Commission doit soutenir et renforcer le mandat de l'ONU DC. L'examen du programme de développement pour l'après-2015 permet de mettre en perspective la prévention du crime, la justice pénale, la corruption et la lutte contre le terrorisme. La poursuite d'un développement durable plus inclusif risque d'être mise à rude épreuve si les individus sont dans l'impossibilité de faire valoir leurs libertés et droits fondamentaux. L'ONU DC a un rôle important à jouer à cet égard.

40. Le Liechtenstein attache une importance particulière à la généralisation de la corruption dans le monde, notamment aux abus d'autorité au quotidien, et aux législations empêchant des parties de la société de participer réellement aux processus décisionnels, souvent sous couvert de sécurité. La communauté internationale, qui a élaboré des standards mondiaux de lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), devrait améliorer leur mise en œuvre et leur suivi universels. Le Liechtenstein soutient pleinement les standards définis dans la Convention en ce qui concerne le recouvrement, la restitution et la disposition des avoirs, et s'efforce d'améliorer ses procédures nationales dans le respect des principes de l'état de droit et de ses obligations internationales. Il consacre la plupart de ses efforts en matière de coopération internationale et d'aide au développement au renforcement des capacités pour lutter contre la corruption, au moyen de partenariats avec l'ONU DC, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le International Centre for Asset Recovery.

41. Il convient toutefois de se pencher sur la corruption en tant qu'obstacle à la pleine réalisation des droits de l'homme. Tout en se félicitant de l'adoption de la résolution sur l'action préventive et la lutte contre la corruption, la délégation du Liechtenstein souligne la nécessité d'insister davantage sur la lutte contre la corruption lorsqu'elle concerne directement les individus et de s'attaquer à la corruption au quotidien, qui entrave la réalisation des libertés et droits fondamentaux, limite la participation politique et engendre de la violence. Le Liechtenstein comprend les préoccupations légitimes des États à garantir la sécurité de leurs citoyens, notamment en termes de menaces terroristes, et s'engage en faveur de la pleine coopération internationale dans ce domaine,

coopération solidement définie dans les conventions des Nations Unies contre le terrorisme.

42. Le Liechtenstein est toutefois inquiet de constater que certaines législations et pratiques nationales interfèrent avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Des révélations récentes montrent qu'il convient de renforcer l'examen international de la compatibilité des pratiques de surveillance avec la législation en matière de droits de l'homme, notamment au regard du droit au respect de la vie privée. Il faut recourir au dialogue international pour lutter contre la tendance actuelle à limiter excessivement les libertés et droits fondamentaux sous couvert de législations contre le terrorisme ou sécuritaires. En effet, le droit international des droits de l'homme n'autorise pas le durcissement de la législation contre le terrorisme en réponse à des manifestations légitimes de dissension politique. Le Liechtenstein appelle à la révision des sanctions excessives prises dans le cadre de ces législations et invite l'ONUDC à aider les États à mettre leur législation contre le terrorisme en conformité avec le droit des droits de l'homme.

43. **M. Shamash** (Libye) remarque que l'augmentation de la criminalité transnationale organisée est en partie due à la crise financière et économique mondiale, ainsi qu'au chômage, à la pauvreté et aux conflits armés. En phase de transition, la Libye est confrontée à d'importantes migrations illégales, qui sont autant de défis sur le plan humanitaire. Il faut impérativement intensifier les efforts internationaux pour trouver rapidement des solutions permettant de limiter les migrations. En effet, les migrants risquent la mort, l'exploitation et les violations des droits de l'homme aux mains des gangs de la criminalité transnationale organisée. Dans la recherche de solutions internationales à ce phénomène, il importe de respecter la dignité des migrants et la souveraineté des États. À ce titre, il remercie l'Organisation internationale pour les migrations pour sa coopération avec les autorités libyennes et son assistance technique.

44. La Libye est particulièrement vulnérable en ce qui concerne la traite des êtres humains, le trafic de drogues et le trafic d'armes. En mars 2012, elle a accueilli la Conférence ministérielle régionale sur la sécurité aux frontières, qui s'est traduite par l'adoption du Plan d'action de Tripoli, prévoyant des mécanismes de coopération multilatérale. Les premiers ministres

d'Algérie, de Libye et de Tunisie se sont rencontrés à Ghadamès (Libye), en janvier 2013, pour faire le point sur la sécurité dans la région.

45. **M. Shamash** demande à la communauté internationale d'aider la Libye à récupérer les actifs volés et exportés, qui servent désormais à financer des opérations terroristes nuisant à la sécurité de la Libye mais également des pays voisins. En tant qu'État partie à la Convention contre la corruption, la Libye appelle l'ensemble des États, organisations internationales et institutions financières internationales à coordonner leurs efforts pour lutter contre les trafics de drogues et d'armes et contre la traite des êtres humains. Ces trafics nuisent non seulement à la sécurité, mais également aux économies, des pays en développement.

46. **M^{me} Hernando** (Philippines) dit que son pays a créé un Conseil interinstitutionnel de lutte contre la traite des êtres humains, présidé par le Ministre de la justice, afin de veiller à l'harmonisation et à la standardisation des bases de données, ainsi que des systèmes de collecte et de vérification des données. En l'absence de législation sur le blanchiment d'argent, les Philippines ont signé un mémorandum d'accord par lequel les institutions nationales s'engagent à soutenir le Conseil philippin de lutte contre le blanchiment d'argent en appliquant la législation et en coopérant avec les services de renseignements financiers étrangers. Conscient du fait que les initiatives nationales doivent être complétées aux plans régional et international, le pays est devenu partie à la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, à la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, et à la CNUCC.

47. Il convient de renforcer la coopération internationale et régionale au moyen de traités d'extradition et d'entraide judiciaire, essentiellement en ce qui concerne le travail d'enquête, les poursuites et le transfèrement des coupables dans les affaires de criminalité organisée. Il faut également renforcer la réglementation obligeant les établissements financiers à signaler les transactions suspectes, afin de mettre fin au financement du terrorisme. Les États doivent mener des actions en faveur de la bonne gouvernance, ainsi que de l'amélioration de la transparence et de la redevabilité des pouvoirs publics. Ils doivent également organiser des campagnes de sensibilisation

du grand public à la corruption. La coopération régionale peut contribuer à la lutte contre la criminalité transnationale organisée au moyen de l'échange d'informations, du développement de bases de données, de la formation et du renforcement des capacités.

48. La lutte contre la criminalité organisée passe par une forte coopération internationale avec l'aide des Nations Unies. Par le biais de ses travaux normatifs et d'assistance technique, l'ONUDC a uni ses forces et renforcé la coordination avec d'autres organismes, tels que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, pour intégrer les droits de l'homme à ses programmes et activités. Les Philippines se félicitent de cet effort, ainsi que de l'initiative de l'Office pour la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle du système afin de fournir des réponses complètes et globales aux problèmes de la criminalité organisée et du trafic de drogues. Il ne faut toutefois pas oublier les victimes de la criminalité organisée, qui doivent gérer les conséquences immédiates et les effets à plus long terme.

49. **M^{me} Li Xiaomei** (Chine) dit que les drogues illicites, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la cybercriminalité menacent sérieusement la stabilité sociale et le développement économique et entravent la réalisation des OMD. Les organismes des Nations Unies compétents en la matière doivent continuer de coordonner et faciliter la coopération pour lutter contre la criminalité transnationale et favoriser le contrôle des drogues. Il convient de renforcer la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité transnationale organisée au moyen d'un mécanisme d'examen efficace et bénéficiant d'un large soutien, reposant sur les principes d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures, et financé par le budget ordinaire. La Chine espère que la cinquième Conférence des États parties à la CNUCC donnera un nouvel élan à la mise en œuvre de la Convention et à la coopération internationale pour lutter contre la corruption.

50. En ce qui concerne la coopération internationale pour le contrôle des drogues, **M^{me} Li Xiaomei** dit que l'examen à haut niveau de la mise en œuvre, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue est, pour la

communauté internationale, l'occasion de renforcer le consensus et la coopération. La Chine est prête à coopérer pour rechercher des moyens de renforcer le rôle des traités relatifs au contrôle international des drogues et à mettre en œuvre plus efficacement la stratégie intégrée et équilibrée. Cet examen devrait permettre d'orienter efficacement les efforts internationaux afin d'adapter la riposte à la situation qui ne cesse d'empirer en matière de drogue.

51. Pour relever le nouveau défi mondial de la cybercriminalité, il convient de mettre en place une forte coopération internationale. La Chine soutient les travaux du groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée visant à réaliser une étude détaillée du problème de la cybercriminalité; ce groupe formulera des recommandations en vue de la création d'un cadre législatif mondial pour la coopération internationale. La Chine invite les États parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée à élaborer des lignes directrices pour la prévention du crime et la justice pénale en ce qui concerne le trafic de biens culturels. La Chine vient de commencer à mettre en œuvre son plan d'action contre la traite des êtres humains pour la période 2013-2020 et son programme de travail pour la création d'un système de répression et de prévention de la corruption pour la période 2013-2017, afin de prévenir et lutter contre la traite des êtres humains et d'améliorer le système de répression et de prévention de la corruption.

52. La Chine participe activement à la coopération internationale en matière de contrôle des drogues, en aidant les pays du Bassin du Mékong à réduire la culture illicite du pavot et le trafic d'opioïdes. Elle s'engage à relever de nouveaux défis, tels que ceux posés par les nouvelles substances psychoactives et le trafic de drogues sur Internet, et à continuer de coopérer efficacement avec l'ONUDC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et les États concernés. La Chine continuera de travailler dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Initiative du Pacte de Paris et renforcera sa contribution à la résolution des problèmes de drogue.

53. **M^{me} Al Dosari** (Qatar) dit que la lutte contre la drogue et la criminalité, qui nuisent au développement et favorisent l'instabilité mondiale, constitue un défi important pour la communauté internationale. Il est donc indispensable de renforcer les institutions

internationales travaillant dans ce domaine et de promouvoir la coopération internationale. À cette fin, le Qatar coopère avec les États Membres, les organisations régionales et internationales et les organismes des Nations Unies pour lutter contre les drogues illicites et la criminalité, traiter les causes profondes de ces problèmes et renforcer son système de justice pénale. Le pays a aussi adopté des textes législatifs clefs pour renforcer les autorités qatariennes concernées, conformément à ses obligations internationales, et a créé des institutions pour améliorer ses efforts à cet égard, notamment la Fondation qatarienne pour la lutte contre la traite des êtres humains, qui fournit entre autres de l'aide aux victimes de la traite.

54. Le Qatar a accueilli de nombreux forums et ateliers internationaux sur la drogue et la criminalité et accueillera, en 2015, le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui rassemblera les chefs d'État et de gouvernement et les responsables politiques afin de lutter contre les problèmes croissants posés par la criminalité organisée, la drogue et le terrorisme et de promouvoir un monde plus juste et plus sûr. Une commission rassemblant des représentants des ministères du Qatar, du Bureau du Procureur et de la Fondation du Qatar a été créée pour superviser les préparatifs de ce congrès et veiller à sa réussite. Le congrès sera précédé d'une conférence sur la prévention du crime et la justice pénale à laquelle assisteront des étudiants d'universités du monde entier.

55. **M^{me} Bar Sadeh** (Israël), évoquant l'examen à haut niveau de la mise en œuvre, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui se déroulera en 2014, dit que son pays s'est engagé en faveur des efforts mondiaux de lutte contre la toxicomanie, en mettant l'accent sur la protection des jeunes. La politique israélienne en matière de contrôle des drogues repose sur la santé, les droits de l'homme et une réduction équilibrée de la demande et de l'offre. Les efforts de réduction de la demande incluent la prévention primaire, l'intervention précoce, le traitement, la réadaptation et les mesures de réduction des risques, à destination des toxicomanes, y compris en prison, de leurs familles et de leurs communautés. Les programmes d'échange de seringues ont contribué

à faire baisser de moitié les cas de VIH/sida chez les consommateurs de drogues injectables.

56. Conformément au principe de responsabilité partagée, Israël participe aux efforts internationaux de contrôle de la toxicomanie. Le pays a mis au point un module de formation pour les professionnels des pays en développement travaillant dans les domaines de l'alcoolisme et de la toxicomanie, projet mené en partenariat avec l'ONUDC. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a récemment envoyé une mission en Israël pour prendre connaissance des pratiques exemplaires à partager avec les États Membres. En tant que dernier pays arrivé au sein du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, Israël accueillera en octobre 2013 une réunion du Groupe d'experts sur la prévention et le traitement pour les jeunes. La coopération avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies permet de garantir l'efficacité du système de suivi israélien afin de soutenir la politique nationale fondée sur la connaissance des faits.

57. Les saisies de haschisch et d'héroïne aux frontières israéliennes ont augmenté en 2012, et de plus en plus de comprimés de yaba arrivent sur le territoire en provenance d'Asie du Sud-Est, essentiellement par voie postale. Les saisies de marijuana sont, elles, en baisse. La popularité croissante des nouvelles substances psychoactives, notamment chez les jeunes, est un sujet de vive inquiétude pour la communauté internationale. Vendues ouvertement sur tout le territoire israélien, elles sont modifiées si rapidement que la réglementation et les mesures de répression ne parviennent pas à suivre. En 2013, Israël a publié une ordonnance autorisant les services de répression à saisir et détruire toute substance considérée comme dangereuse. L'abus de drogues de synthèse chez les jeunes a diminué, grâce aux campagnes de prévention et de sensibilisation et aux mesures législatives.

58. La lutte contre le blanchiment d'argent et la promotion de la coopération judiciaire font partie intégrante des efforts d'Israël en matière de contrôle des drogues. Le pays a pris des mesures juridiques et réglementaires pour empêcher les flux financiers illicites et confisquer et récupérer les actifs illicites. Partie à toutes les conventions internationales relatives aux drogues et à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, Israël a créé en 2002 un organisme d'interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et coopère avec les

organismes adéquats pour confisquer le produit du crime. Les actifs confisqués dans les affaires de drogues illicites sont réalloués à la prévention, au traitement et à la répression en matière de drogue.

59. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) dit que l'envergure mondiale de la criminalité transnationale menace la paix, la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, en particulier dans les pays en développement et les États fragiles, qui ne disposent guère des ressources nécessaires à la riposte, ce qui donne parfois naissance à des économies criminalisées. La mise en œuvre efficace, par les États Membres, des conventions des Nations unies sur la criminalité, la drogue, les trafics et la corruption contribuera à la lutte contre ces phénomènes. Les partenariats internationaux, la coopération technique et l'aide financière aux pays en développement faibles, notamment, sont indispensables au renforcement des capacités nationales et régionales en matière de justice pénale. Des ripostes rapides sont nécessaires pour venir à bout de certains points névralgiques de la criminalité transnationale organisée, tels que la piraterie au large de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest.

60. L'Afrique du Sud soutient fermement l'ONUDC dans son rôle clef de coordination des efforts des États Membres pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents. La communauté internationale doit apporter à l'ONUDC un soutien financier durable et prévisible afin qu'il puisse remplir son mandat. La lutte contre la criminalité et la corruption fait partie des priorités du Gouvernement sud-africain. Le pays a promulgué des instruments législatifs pour satisfaire ses obligations internationales au titre des conventions et protocoles des Nations Unies pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains, le trafic de drogues et la corruption. L'Afrique du Sud lutte avec succès contre la corruption au moyen d'initiatives législatives et judiciaires supervisées par une commission interministérielle créée pour éradiquer ce fléau. En outre, une commission interministérielle sur la lutte contre la toxicomanie a été créée pour superviser la politique et les stratégies de prévention nationales.

61. Bien que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction proscrive notamment le commerce illégal de l'ivoire, l'Afrique du Sud et les pays voisins ne cessent de perdre des espèces sauvages

et menacées d'extinction, notamment le rhinocéros, à un rythme alarmant. L'ampleur du braconnage et du commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages souligne la nécessité de la coopération internationale. Le Gouvernement sud-africain a pris des mesures pour lutter contre ce problème au plan national et coopérer avec les autres gouvernements de la région.

62. Dans le cadre du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, il conviendrait d'élaborer un protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée, afin de protéger au maximum les espèces sauvages et menacées d'extinction. Cela érigerait en infraction pénale, au niveau international, le trafic d'espèces sauvages et menacées d'extinction, le rendrait légalement répréhensible, instaurerait des mécanismes anti-impunité ainsi qu'un mécanisme international de suivi de la Convention et de son protocole additionnel.

63. **M^{me} Grignon** (Kenya) dit que le crime et la drogue continuent d'entraver le développement dans de nombreux pays, malgré des efforts concertés pour lutter contre l'augmentation du crime et mettre fin à la vente et à la distribution de drogues. En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, la production de drogues illicites destinées à l'Europe et à l'Asie est en augmentation. Ces drogues constituent un danger en termes de santé publique et de qualité de vie, mais également en termes de stabilité politique, économique et sociale. La communauté internationale doit examiner de nouvelles façons de traiter ces problèmes, en étudiant les raisons de l'augmentation de la production et de la consommation de drogues.

64. La Corne de l'Afrique est inondée d'armes légères et de petit calibre produites ailleurs. Le Kenya continue d'investir lourdement dans des mécanismes régionaux visant à juguler leur prolifération et a consacré des ressources considérables au renforcement de son appareil sécuritaire. Le Gouvernement somalien démocratiquement élu a pu prendre le contrôle du pays suite à la prise, en septembre 2012, par les troupes kényanes et de l'Union africaine, de la ville somalienne de Kismayo qui était aux mains du groupe terroriste Chabab. Toutefois, l'inefficacité de la riposte à la prolifération des armes légères et de petit calibre affecte l'ensemble de la région, comme le montre l'atroce attaque perpétrée récemment par le groupe Chabab à Nairobi.

65. Tout en se félicitant de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui constitue un moyen d'empêcher les armes d'atteindre le marché illicite, le Kenya estime que la meilleure façon de détourner les jeunes défavorisés de la région du message du groupe Chabab demeure l'émancipation économique. Aux côtés de ses partenaires internationaux, le Kenya a identifié trois filières de financement de ce groupe terroriste : le commerce illégal de l'ivoire, le détournement des transferts de fonds internationaux et le vol de l'argent destiné à aider les communautés. Le Kenya prévoit d'organiser une rencontre entre les gouvernements et les ONG pour concevoir et mettre en œuvre un plan mondial d'éradication du braconnage. Le Gouvernement kenyan vient d'adopter une législation complète contre la traite des êtres humains et met actuellement en place les plus vastes réformes judiciaires jamais entreprises depuis son indépendance.

66. **M^{me} Sandoval** (Nicaragua) dit que son pays s'est engagé à atteindre l'objectif d'une Amérique centrale exempte de crime et de drogue et continuera de renforcer la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale pour satisfaire les besoins de la région. Au Nicaragua, il n'y a ni production ni consommation de drogue ou d'armes; il s'agit simplement d'un pays de transit qui, en dépit de ses ressources limitées, a pris d'importantes mesures pour lutter contre la criminalité organisée. Grâce à des efforts sur le plan national et régional, notamment pour améliorer la sécurité aux frontières, lutter contre le trafic de drogues et renforcer la coopération policière, le Nicaragua est devenu le pays le plus sûr de la région.

67. Les jeunes nicaraguayens, contrairement à ceux des pays voisins, sont associés à des actions sociales et économiques qui les préservent de la drogue et du crime tout en améliorant la vie de communautés entières. Le Gouvernement du Nicaragua propose un accès gratuit à l'éducation et à la santé, aide les familles sur les plans énergétique et alimentaire, et améliore les infrastructures. Un accord bilatéral a été signé avec la Russie pour lutter contre le trafic de drogues grâce à l'échange d'informations, d'assistance technique et de matériel.

68. Un nouvel accord financier a été signé entre la Commission européenne et la Police nationale du Nicaragua en vue de la prévention et du contrôle de la criminalité organisée et du trafic de drogues. Ce projet est axé sur les efforts régionaux de prévention de la violence chez les jeunes et de la toxicomanie. Dans un

monde où la criminalité ne connaît pas de frontières et où il est de plus en plus difficile de faire appliquer la loi, il est indispensable de coopérer pour détecter et éliminer les réseaux criminels, tout en tenant compte des disparités économiques entre les pays en développement et les pays développés.

69. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) dit que la criminalité transnationale est un problème mondial qui menace réellement la stabilité et la sécurité nationales et nuit au développement social, politique et économique. Conformément au programme de travail pour la période 2013-2015 adopté lors de la neuvième réunion ministérielle de l'ANASE sur la criminalité transnationale, tenue en septembre 2013, la Malaisie s'efforce constamment de relever les défis croissants de la criminalité transnationale dans huit domaines prioritaires : terrorisme, trafic de drogues, traite des êtres humains, blanchiment d'argent, piraterie maritime, trafic d'armes, crimes et délits économiques internationaux et cybercriminalité.

70. Le Gouvernement de Malaisie a fait de la prévention du crime l'un de ses six objectifs clefs. La Malaisie arrive ainsi en première position des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et en seizième position mondiale pour l'indice « ordre et sécurité » du classement mondial 2012-2013 des pays en fonction de leur respect de l'état de droit établi par World Justice Project. Sur la base des résultats encourageants obtenus de 2010 à 2012, le Gouvernement a lancé la deuxième phase de son programme de transformation, en vue de parvenir à un indice de perception de la sécurité publique de 65 % d'ici 2015.

71. La lutte contre la criminalité transnationale implique une coopération internationale au moyen de l'échange d'informations, du renforcement des capacités, de l'entraide judiciaire et des enquêtes conjointes. Outre les initiatives régionales avec l'ANASE et d'autres partenaires, la Malaisie renforce sa coopération bilatérale en matière de sécurité. En 2012, elle a signé un mémorandum d'accord avec Singapour pour lutter contre le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes, et de leurs analogues et précurseurs, ainsi qu'un autre avec les États-Unis sur l'assistance en matière de criminalité transnationale. Cette coopération profitera de part et d'autre aux organismes nationaux travaillant dans les domaines de la criminalité transnationale et de la drogue.

72. Le problème mondial de la drogue continue de menacer sérieusement la santé publique, en particulier chez les jeunes. La Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues a lieu tous les 26 juin. La Malaisie a apporté son soutien sans faille au thème de 2013 (« Défoncez-vous dans la vie, pas avec les drogues! »), compte tenu de l'importance de sensibiliser le grand public aux effets des nouvelles substances psychoactives, considérées comme bien plus dangereuses que les drogues classiques et pourtant vendues ouvertement, y compris sur Internet.

73. La Malaisie est confrontée à trois défis principaux en matière de drogue : le trafic de drogues pour la consommation locale, la toxicomanie au plan national, et le transit via la Malaisie à destination d'autres pays. La lutte contre la toxicomanie est une priorité du Gouvernement, qui la considère comme une menace pour la sécurité nationale depuis 1983. Il s'efforce d'accélérer la mise en œuvre du programme stratégique 2011-2015 de l'Agence nationale antidopage pour mettre fin à l'offre et à la demande de drogues illicites en luttant contre ces dernières tout en axant ses travaux sur le traitement et la réadaptation, la répression et la coopération internationale.

74. Lors du débat général, de nombreux États Membres ont mentionné les défis auxquels ils sont confrontés dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogues. Certains ont appelé à une réévaluation des politiques internationales en vigueur et à la nécessité de trouver des solutions plus efficaces, en termes de santé, de respect des droits de l'homme et de réduction d'impact. La prévention constitue le meilleur moyen de lutter contre les drogues illicites et la responsabilité doit être partagée, ce qui implique d'adopter une approche efficace et globale au moyen d'efforts nationaux, régionaux et multilatéraux.

75. **M^{me} Morgan** (Mexique) dit que, en dépit des efforts de la communauté internationale et du cadre législatif en vigueur, la stratégie mise en œuvre pour lutter contre le problème mondial de la drogue n'est pas assez efficace. Il convient d'évaluer les politiques actuelles, notamment en ce qui concerne la demande de substances illicites. Le Gouvernement mexicain a élaboré une politique complète, axée sur la prévention tout en préservant et renforçant l'état de droit. Le Mexique défend l'idée d'une nouvelle stratégie mondiale élaborée au moyen d'un débat ouvert et inclusif aux niveaux régional et mondial.

76. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendra en 2016, devrait donner lieu à un nouveau consensus international. La délégation du Mexique estime que l'Assemblée générale doit se charger elle-même des préparatifs de la session; elle soumettra une proposition en ce sens dans le cadre de son projet de résolution d'ensemble. L'examen à haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue constituera un excellent point de départ et une importante contribution à la session. Il est indispensable que la session extraordinaire bénéficie d'une bonne préparation, la communauté internationale se trouvant confrontée à un problème mondial devant être considéré comme une priorité. En effet, le problème mondial de la drogue concerne des millions d'individus et leurs familles et peut aller jusqu'à menacer la survie même des États. L'ONU est la seule institution apte à mettre en œuvre des stratégies de lutte efficaces contre la criminalité organisée.

77. **M. Ahmadu** (Nigéria) dit que la lutte contre la production, la culture, la distribution, la détention et l'usage de drogues illicites constitue une priorité pour son gouvernement. Au travers de son service national de répression compétent en matière de drogues, le Nigéria a élaboré, en 1999 et en 2008, des plans-cadres nationaux de contrôle des drogues. Aux côtés de l'ONUDC et de l'Union européenne, il a commencé à travailler sur son troisième plan, axé sur le contrôle de l'offre de drogues licites et illicites au moyen d'un cadre législatif efficace et de la réduction de la demande. Le service national de répression a obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne le contrôle de l'offre de drogues illicites par le biais de l'interdiction, de l'élimination des cultures et de la poursuite des trafiquants. Le pays a également renforcé la coopération interinstitutionnelle, amélioré la collaboration internationale et pratiqué le partage d'informations et de renseignements.

78. Des volumes importants de stupéfiants ont été saisis en 2012 et 2013, et plus de 2000 hectares de cultures de cannabis ont été détruits. L'objectif du Nigéria est de sanctionner les délinquants de manière adéquate, dissuasive et proportionnée. Les délinquants reconnus coupables dans les affaires de drogue sont privés du produit de leurs crimes, grâce à une solide

législation contre le blanchiment d'argent, ainsi qu'à l'identification et la confiscation des avoirs. Le Nigéria promeut également la coopération judiciaire internationale en matière d'extradition, d'entraide judiciaire et de transfert de procédures pénales.

79. Le Nigéria appelle au respect des traités relatifs au contrôle international des drogues. Son Agence nationale d'administration et de contrôle des produits alimentaires et des médicaments a adopté des mesures visant à limiter à des fins médicales et scientifiques l'importation, ainsi que la production, la distribution, la vente et l'usage au plan national des stupéfiants et substances psychotropes. De plus, elle s'est lancée dans le renforcement des capacités des parties prenantes. Le Gouvernement a mis en place des stratégies de lutte contre les différentes formes de toxicomanie, d'abus de drogues et de dépendance. Des programmes de sensibilisation ciblant différents groupes de la population sont mis en œuvre et les services de traitement de la toxicomanie ont été étendus à tout le territoire.

80. Le cannabis a longtemps été la seule drogue produite sur le sol nigérian, mais cinq laboratoires de production de méthamphétamine ont récemment été découverts et démantelés, ce qui renforce la nécessité de la répression. Le trafic de méthamphétamine constitue une nouvelle menace, compte tenu de l'augmentation des prix et de la demande sur les marchés mondiaux. Les organisations locales de trafiquants de drogues vont probablement trouver des façons de distribuer la drogue sur les marchés locaux et les jeunes sont alors les plus vulnérables. Les barons de la drogue soutiennent la violence et le terrorisme à l'aide du produit du blanchiment d'avoirs provenant de la drogue. Le service national de répression compétent en matière de drogues cible en priorité la poursuite des délinquants et toutes les affaires font l'objet d'enquêtes dans les meilleurs délais pour parvenir à une conclusion logique.

81. Le Nigéria condamne en moyenne 1 500 individus par an. Il continuera de respecter l'état de droit et de veiller à ce que justice soit faite. Le contrôle des drogues impliquant une coopération internationale, il entretient d'étroites relations de travail avec plusieurs pays, ce qui l'aide considérablement dans la lutte contre le trafic de drogues. Le Gouvernement du Nigéria s'engage à démanteler les réseaux de trafiquants de drogues et continuera de lutter contre le blanchiment d'argent aux côtés de la communauté internationale.

82. **M. Kasap** (Ukraine) dit que la criminalité transnationale et le trafic de drogues constituent une menace sérieuse dans un monde qui ne connaît pas de frontières, ayant de dangereuses implications pour les États en termes de sécurité, de bien-être économique et de santé publique. Tout en respectant ses obligations au titre de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, l'Ukraine s'engage fermement en faveur de l'état de droit et du respect du droit international. Elle apprécie les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que les efforts réalisés par l'ONUDC pour fournir aux États Membres des services de coopération technique et de conseil. L'Ukraine se félicite de l'initiative du Secrétaire général consistant à instaurer une Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. Cela devrait permettre aux Nations Unies de renforcer les capacités civiles après les conflits. Des modifications structurelles ont été apportées aux entités des Nations Unies mais elles doivent encore améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de leurs tâches.

83. L'Ukraine fait une priorité de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, les considérant comme des menaces pour la sécurité, au même titre que le terrorisme et le trafic d'armes et de matières nucléaires. Profondément attachée à promouvoir la coopération internationale et régionale à cette fin, l'Ukraine estime que les États Membres devraient renforcer l'échange d'informations, le partage d'expériences et la fourniture d'assistance technique et de compétences d'experts. Le pays bénéficie déjà pleinement des outils et services mondiaux d'Interpol. En ce qui concerne la coopération régionale, les principaux partenaires de l'Ukraine en la matière sont Europol, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM) et la CEI. Cette coopération est efficace grâce à des contacts fréquents, mais il convient de renforcer la coopération internationale et régionale entre les services chargés de l'application des lois.

84. Constatant avec inquiétude que les systèmes de justice pénale sont confrontés à de nouveaux défis engendrés par de nouvelles formes de criminalité transnationale organisée, M. Kasap félicite l'ONUDC

pour son étude détaillée sur la cybercriminalité et relaie son appel lancé à la communauté internationale et au secteur privé en vue d'une riposte plus vigoureuse. En septembre 2013, des experts ukrainiens ont réalisé une présentation au Siège de l'ONU sur les meilleures pratiques en termes de capacités techniques pour la lutte contre la cybercriminalité. L'Ukraine met pleinement en œuvre les dispositions de la Convention contre la corruption et demeure engagée en faveur de la mise en œuvre effective des recommandations contenues dans la Déclaration de Salvador, adoptée lors du douzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Ukraine se félicite des préparatifs du treizième Congrès et reconnaît qu'il peut apporter d'importantes contributions au programme de développement pour l'après-2015.

85. L'Ukraine soutient la coopération renforcée dans le cadre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et participe activement aux efforts en la matière. La lutte contre la traite des êtres humains est l'une des priorités de la Présidence ukrainienne de l'OSCE. Afin d'assurer la sécurité maritime, l'Ukraine s'efforce de lutter contre la piraterie en renforçant les mécanismes de poursuite des responsables. En outre, de par la participation active de ses navires de guerre à la mission antipiraterie de l'OTAN dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique, elle contribue à la sûreté et à la sécurité des grandes routes maritimes et du commerce international.

86. Le problème de la drogue constitue un défi important pour la communauté internationale. En effet, il nuit au développement socioéconomique, à la santé publique, à la sécurité et au bien-être en général. La mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue contribue à améliorer l'efficacité de cette coopération. En août 2013, l'Ukraine a adopté une nouvelle stratégie de lutte contre la drogue pour la période 2013-2020 qui repose sur les traités internationaux et les instruments des droits de l'homme. Elle a pour objectif de réduire l'offre et la demande de drogues illicites, en parvenant à un équilibre entre la répression du trafic et la garantie de la disponibilité des drogues pour les usages médicaux et scientifiques.

La séance est levée à 13 h 5.